



Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le
ID : 084-258402346-20200925-2020CS25-DE

Délibération 2020 CS 25 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an deux mille vingt et le 25 septembre à 9h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 septembre 2020, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 55 membres titulaires présents ;
- 10 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 12 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Nathalie CLAIRAULT, Pierrette FRIMAS, Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Dominique PALAMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Gisèle MAGNE, Dominique PESSEMESE HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Jeanine DOUZON

Messieurs Denis VERKIN, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISE, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICCHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Serge VANNEYRE, Ismaïl EL OUADGHIRI, Jean-François DUBOIS, Yves LERNOUT, Bernard LABBAYE, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Michel NOUVEAU, Michel MALIVEL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Julien AUBERT, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Ghislaine PINGUET à Madame Béatrice VINCENT
Hélène BLEUZEN à Madame Charlotte CARBONNEL
Karine MASSE à Marc BOTTERO
Catherine NOLLET à Pascal RAGOT
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI
Bénédicte MARTIN à Stéphane SAUVAGEON
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Monsieur

Grigori GERMAIN à Paul COPETE
Sylvain D'APUZZO à Bernard BRIFFAULT
Fabien GERVAIS-BRIAND à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Michel GASQUET à Paul EVEN

Etaient excusés :

Monsieur Alain MATHIEU

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Corinne MIETZKER, Martine CAMOIN, Evy JOBIN, Sylvia STEINLE, Isabelle BAYONNETTE
Monsieur Jacques GRANGIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1 ;
Considérant que cette commission a pour but de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux ;
Considérant qu'à la suite des élections municipales et à l'installation du Comité syndical, il convient de déterminer le nombre de membres de la commission consultative des services publics locaux ;
Considérant les candidatures exprimées ;
Considérant la proposition du/de la Président(e) du Parc quant aux associations locales ;

Les listes déposées auprès du/de la Président(e) sont les suivantes :

Titulaires :

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Noëlle TRINQUIER
Philippe DAUMAS
Béatrice GRELET
Laurence LE ROY

Suppléants :

Roselyne GIAI-GIANETTI
Serge SARDELLA
Julien AUBERT
Mireille SUEUR
Michèle WOLFF

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **CREE** la commission consultative des services publics locaux ;
- **ARRETE** la composition de la commission consultative des services publics locaux telle qu'après :
 - Président du Comité syndical (de droit)
 - 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants
 - 2 représentants d'associations locales

- **DESIGNE** les membres de la commission consultative des services publics locaux :

Prénom NOM	Collectivité/association	fonction	Votants	Suffrages exprimés	Voix obtenues
Dominique SANTONI	Présidente		De droit		
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE	Région	titulaire	77	77	77
Noëlle TRINQUIER	Département	titulaire			
Philippe DAUMAS	Commune	titulaire			
Béatrice GRELET	Commune	titulaire			
Laurence LE ROY	Commune	titulaire			
Roselyne GIAI-GIANETTI	Région	suppléant			
Serge SARDELLA	Département	suppléant			
Julien AUBERT	Région	suppléant			
Mireille SUEUR	Commune	suppléant			
Michèle WOLFF	Commune	suppléant			
Association LPO PACA					
Association Vélo Loisir Provence					

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI